

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE

433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DU 18 JUIN 2019

Convocation du 12 juin 2019

PRESENTS : *Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Colette Roche, Isabelle Seinera, Gérard Lacraz, Gérard Mouillet, Jean-François Borget, Céline Campan, Jean-Luc Chatenoud, David Jordan, Cathy Messier*

ABSENTS EXCUSES : *Isabelle Seinera qui donne pouvoir à Marie-Claude Fournet
Jean-Luc Chatenoud qui donne pouvoir à David Jordan*

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Fournet

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Aucune observation, le compte rendu est approuvé.

CCUR- MODIFICATION STATUTAIRE N°4

Lecture est faite des délibérations communautaires n° CC25/2019 en date du 12 mars 2019 portant définition de l'intérêt communautaire des compétences de la C.C.U.R., et la délibération de la C.C.U.R. n°24/2019 en date du 12 mars 2019 portant modifications statutaires n°4. Le conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de statuts.

COMPETENCE EAU – REPORT DATE DE TRANSFERT

Le maire rappelle au conseil municipal la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes, ainsi que l'instruction ministérielle du 28 août 2018 relative à l'application de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes. Une commune peut toutefois demander le report du transfert de la compétence « EAU » au 1^{er} janvier 2026 conformément à la possibilité offerte par les dispositions de la circulaire préfectorale du 15 octobre 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences « EAU » et « ASSAINISSEMENT » aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération et ses annexes. Le conseil décide de demander le report du transfert de la compétence « EAU » au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

AFFAIRES FONCIERES

L'extension de la ZAC de la Croisée nécessite le retrait d'une parcelle classée en zone humide. La Communauté de Communes Usses et Rhône est tenue de proposer un nouveau terrain en remplacement. Le maire propose de lancer la procédure de biens sans maître pour la parcelle cadastrée section ZB n° 81 et ainsi la mettre à disposition de la C.C.U.R. Le conseil émet un avis favorable.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été validé par le conseil communautaire. Dans les hameaux, seuls les dents creuses (terrains situés au centre d'habitations) restent constructibles.

Après accord du propriétaire, le maire propose d'acquérir une partie de la parcelle située « Les Millières » cadastrée ZH n° 6 afin d'y créer un futur secteur d'habitats. L'acquisition d'une partie de la parcelle limitrophe « ZH 125 » pourrait être également envisagée.

Un débat est lancé quant au nombre de logements prévus.

Mme Céline Campan et Mme Cathy Messier, directement concernées sortent.

Le conseil valide le projet de compromis de vente sur une partie de la parcelle cadastrée ZH n°6 et charge le maire de prendre contact avec les propriétaires de la parcelle ZH 125, afin de négocier les mêmes conditions.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

La Communauté de Communes a été chargée du lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'un audit RGPD. L'entreprise Covateam a été retenue, la participation financière de la commune s'élève à 1 105.00 € HT.

INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE

Il sera demandé à Mme Borget Marie-Josèphe si elle souhaite reprendre le gardiennage de l'église.

SUBVENTION

Suite à la demande des jeunes agriculteurs de Frangy/Seyssel, le conseil décide d'allouer une subvention de 150.00 € pour l'organisation du comice qui aura lieu le 22 septembre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Saisonniers : suite aux demandes reçues, les périodes ont été réparties de la façon suivante :

Du 25 juin au 5 juillet Rachel LOUDOT

Du 15 juillet au 26 juillet Samuel TEYSSIER

Du 12 août au 23 août Laura MESSIER

Mr Stéphane RAYNAUD n'est plus disponible

Concertation préalable a la prolongation de la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône : l'Etat souhaite prolonger la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la Compagnie Nationale du Rhône jusqu'en 2041. Le terme actuel est prévu au 31 décembre 2023. Pour associer le public à l'élaboration de ce projet, une concertation préalable, organisée par l'Etat se déroule depuis le 19 avril 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019. A l'unanimité, le conseil apporte son soutien

Remerciements pour les subventions allouées : Coderpa 74, Mme Vitry, Protection civile, Graines d'amis

Clôture de la séance : 22 h 00

Le Maire
Paul RANNARD



TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N°	OBJET
2019/03/23	COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE APPROBATION MODIFICATINS STATUTAIRES N°4
2019/03/24	DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE « EAU » A LA C.C.U.R. AU PLUS TARD LE 1 ^{ER} JANVIER 2026
2019/03/25	SUBVENTION 2019